

*République française*  
*Département COTE-D'OR*  
**Commune de GILLY-LES-CITEAUX**

**Séance du jeudi 26 février 2026**

---

Date de la convocation : 13/02/2026

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Didier DANEL,

**Membres en exercice**

: 15

**Présents** : 11

**Votants** : 12

**Présents** : Didier DANEL, André MONTELLE, Christian SAUVADET, Jean-François RIOT, Cédric BRISARD, Isabelle LARMIER, Martine GUILLEMAUD, Aurélie WALTER, Isabelle BOVIN, Tony SICKLER, Roland MONGEARD

**Représentés** : Bernard MUNIER représenté par Christian SAUVADET

**Excusés** : Bertille PIHET

**Absents** : Janice DEBERNARD, Denis SIMONET

**Secrétaire de séance** : Isabelle LARMIER

---

**Ordre du jour** :

1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2025
2. Délibération vote Compte Financier Unique 2025
3. Délibération affectation du résultat 2025
4. Délibération vote du budget primitif 2026
5. Délibération taxe affouages à compter du 1er janvier 2026 suite augmentation TVA
6. Aménagement de la forêt communale pour la période 2026-2045
7. Comptes rendus des décisions du maire dans le cadre de ses délégations
8. Questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2025**

Approuvé à l'unanimité.

**Délibération sur le compte financier unique 2025 - GILLY LES CITEAUX (N° DE\_2026\_001)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	427 859,90	65 799,61	0,00	65 799,61	427 859,90
Opérations exercice	395 992,75	533 696,27	200 081,89	206 879,72	596 074,64	740 575,99
Total	395 992,75	961 556,17	265 881,50	206 879,72	661 874,25	1 168 435,89
Résultat de clôture		565 563,42	59 001,78			506 561,64
Restes à réaliser	0,00	0,00	872 345,00	527 600,00	872 345,00	527 600,00
Total cumulé	0,00	565 563,42	931 346,78	527 600,00	872 345,00	1 034 161,64
Résultat définitif		565 563,42	403 746,78			161 816,64

M. Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par l'adjoint au maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à l'adjoint au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 - GILLY LES CITEAUX 2025 (N° DE\_2026\_002)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Didier DANEL

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de 565 563.42 €

décide, après en avoir délibéré (à l'unanimité), d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	427 859,90
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	367 469,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	137 703,52
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	565 563,42

<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>565 563,42</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	403 746,78
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	161 816,64
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

**Vote du budget primitif 2026 - GILLY LES CITEAUX (N° DE\_2026\_003)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte comme suit le budget primitif 2026 (à l'unanimité) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	<u>Dépenses de fonctionnement</u>	<u>Recettes de fonctionnement</u>
Crédits votés	653 638.64	491 822.00
Résultat de fonctionnement reporté		161 816.64
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>653 638.64</b>	<b>653 638.64</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	<u>Dépenses d'investissement</u>	<u>Recettes d'investissement</u>
Crédits votés	196 900.00	600 646.78
Résultat d'exécution de la section d'investissement reporté	59 001.78	
Restes à réaliser	872 345.00	527 600.00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 128 246.78</b>	<b>1 128 246.78</b>
<b>Total du budget</b>	<b>1 781 885.42.</b>	<b>1 781 885.42</b>

**Tarifs des affouages - hiver 2025/2026 (N° DE\_2026\_004)**

M. le Maire expose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article 279 (b septies) du Code général des impôts, les travaux forestiers réalisés au profit d'exploitants agricoles passent au taux normal de TVA de 20 % à compter du 1er janvier 2026 en lieu et place du taux intermédiaires de 10 % de TVA applicables jusqu'à cette date.

Cette disposition s'applique également pour les ventes de bois sur pied ou abattus et le bois non façonné destiné au chauffage qui sont taxés au taux de 20 % à compter du 1er janvier 2026.

La délibération n° DE 2025-039 fixait le tarif des affouages à compter de l'hiver 2024/2025 à 5.46 € HT - 6.00 € TTC, soit une TVA à 10 %.

Suite à ces nouvelles dispositions, il convient donc de prendre une nouvelle délibération afin de fixer les tarifs des affouages à compter du 1er janvier 2026 pour les prochaines facturations d'affouages :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (8 voix pour et 4 voix contre) :

- fixe comme suit le tarif des affouages à compter du 1er janvier 2026, pour l'hiver 2025/2026 :

5.00 € HT - 6.00 € TTC

### **Aménagement de la forêt communale de GILLY-LES-CITEAUX - 2026/2045 (N° DE\_2026\_005)**

Suite à la présentation du projet d'aménagement de la forêt communale par les services de l'ONF, lors de la réunion du 5 novembre 2025, le Maire et le Conseil Municipal prennent connaissance du document final d'aménagement de la forêt communale de Gilly-les-Citeaux d'une surface totale de 236.84 ha.

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- \* un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- \* la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- \* un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (à l'unanimité) :

- approuve le document d'aménagement forestier pour la période 2026-2045 ;
- s'engage à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi.

### **Comptes rendus des décisions du maire dans le cadre de ses délégations**

M. le Maire informe l'assemblée :

- Quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la commune n'a pas préempté
- Signature de l'avenant n° 1 au marché du lot 1 – NOIROT TP pour un montant de 19 964.00 € HT (23 956.80 € TTC) pour décaissement sous voirie béton 50 cm – le nouveau marché du lot 1 passe à 288 878.25 € HT (346 653.90 € TTC au lieu de 322 697.10 € TTC)
- Signature du devis de DUC & PRENEUF pour l'entretien 2026 de la commune pour un montant de 25 440 € TTC – au niveau des tarifs : le prix d'une tonte a doublé, les autres tarifs ont augmenté de 8 % par rapport à l'entreprise CHENOT - une consultation pourra être lancée pour l'année prochaine.
- Signature du devis de CCS d'un montant de 2 403.42 € TTC pour la signalisation horizontale 2026
- Signature du devis de l'ONF d'un montant de 12 766.37 € HT (15 319.65 € TTC) pour le programme de travaux 2026

### **Questions diverses**

M. Tony SICKLER fait remarquer que les travaux des places ont un beau rendu et que c'est proche de ce qui a été présenté et prévu lors des différentes réunions – le coulage béton est prévu mercredi devant les commerces

et jeudi devant le château

Concernant le stationnement des locataires de la cure, M. Sauvadet indique qu'il avait été envisagé de leur permettre de stationner dans le jardin à l'arrière du bâtiment. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise NOIROT TP pour en aménager l'accès. Ces travaux seront pris en charge par la commune de Gilly les Cîteaux, sans répercussion pour les deux autres communes.

Les tours de garde pour les bureaux de vote des élections municipales des 15 et 22 mars prochains sont établis.

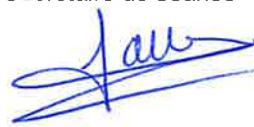
M. le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour ce mandat qui s'achève et le travail accompli. Remerciements de la part des adjoints et conseillers pour un travail dans le respect, la confiance, le dialogue et l'écoute au sein de ce conseil municipal.

La séance est levée à 21 h 15.

Didier DANEL  
Président de séance

A black ink signature of Didier DANEL, consisting of a stylized, cursive script.

Isabelle LARMIER  
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Isabelle LARMIER, consisting of a stylized, cursive script.